

Délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2014

**DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE
GESTION DE LOCAUX
REGLEMENT INTERIEUR ET INDEMNITES FORFAITAIRES
ACTUALISATION**

Annexe 1

Montant des indemnités

Jauges des salles	Montant des indemnités forfaitaires	Montant des indemnités cumulées (2 règles ou plus non respectées)
Salles pouvant accueillir moins de 20 personnes	100 €	200 €
Salles pouvant accueillir de 20 à 49 personnes	200 €	300 €
Salles pouvant accueillir de 50 à 90 personnes	300 €	400 €
Salles pouvant accueillir de 90 à 150 personnes	500 €	700 €